

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR**  
**Séance du 5 avril 2023 à Brunelles - 18 heures**



N° 10 04 2023 - Fixation des taux pour les avancements de grades

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 5 avril à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le lundi 27 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Christian BICHON,

**Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 :** Philippe RUHLMANN.

**Nombre de délégués en exercice : 34 – Délégués présents : 20 – Délégués excusés non représentés : 14**

**CC Forêts du Perche : 5/8**

Christian BICHON, Philippe MARTOJA DS, Marie-Christine LOYER, Gérard DESVAUX DS, Catherine STROH.

**CC Terres du Perche : 7/11**

Jean-Michel CERCEAU, Eric LEGROS, René ROUSSELLE, Victor PROVOT, Waldeck ROUSSEAU, Florent ROY, Jacques HENRY.

**CC du Perche : 8/15**

Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Martine CARRE-AVELINE, Jean-Claude CHEVEE, Guy BOCQUILLON, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Sylvie CHARTRAIN, Murielle ROUSSELET, Philippe RUHLMANN.

**Invité complémentaire présent :** Stéphane COURPOTIN suppléant de Philippe RUHLMANN présent, Mylène RENARD Conseillère technique, Région Centre.

**Absents excusés : 15**

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE représenté par Gérard DESVAUX, Eric GOURLOO représenté par Philippe MARTOJA, Christelle LORIN, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Eric GERARD, Michel THOMAS représenté par Jacques HENRY, Martial LECOMTE, Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Catherine CATESSON, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU représenté par Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Harold HUWART représenté par Guy BOCQUILLON, Marc MOCOIGNI, Pascal MELLINGER représenté par Murielle ROUSSELET, Marie-Claude RIGOT, Michel THIBAUT représenté par Sylvie CHARTRAIN.

**Invités complémentaires excusés :**

M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Luc LAMIRALT député du canton de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président du Conseil de développement.

### **Exposé :**

Madame la Présidente rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L522-27 du code général de la fonction publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, de déterminer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 27 mars 2023 ;

**Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :**



N° 10 04 2023 - Fixation des taux pour les avancements de grades

.../...

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoints administratifs	adjoint administ. princ. 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	adjoint administ. princ. 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Rédacteurs	rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Attachés	attaché principal	100 %
	attaché hors classe	100 %
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Adjoints techniques	adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
	technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Ingénieurs	ingénieur principal	100 %
	ingénieur en chef de classe normale	100 %

**Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ✓ Adopte les taux de promotion énumérés ci-dessus.
- ✓ Mandate Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de cette décision.

Comité syndical du 5 avril 2023  
La Présidente,  
Marie-Christine LOYER

**Pôle Territorial du Perche PETR**  
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou  
Tél. 02 37 29 00 29  
Siret 200 059 772 00018

Pour extrait certifié conforme,  
Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

le 2 mai 2023